

CSA M du 4 décembre 2025 : Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

En cette fin d'année, et sauf nouveau coup de communication de notre ministre en campagne, vous convoquez probablement l'un des derniers CSA Ministériel d'une année dense, marquée par un dialogue social parfois chaotique. Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, **l'UNSa Justice et l'USM** souhaitent exprimer un vœu pour l'année à venir : que le dialogue social soit constructif, que les réunions soient au minimum, anticipées, avec un agenda respecté et que l'administration soit attentive aux préoccupations des personnels, exprimées par leurs représentants.

La réforme statutaire d'envergure pour les directeurs des services de greffe judiciaires qui nous est présentée ce jour constitue un soulagement dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons. Cette réforme était devenue une nécessité depuis la création des cadres-greffiers qui imposait l'adoption d'une grille bien supérieure pour nos collègues directeurs afin de respecter la plus élémentaire des cohérences.

Cependant, les restrictions budgétaires et l'interdiction de mesures catégorielles au niveau interministériel, nous ont rapidement fait craindre le pire, faisant planer un doute sur l'aboutissement de cette réforme portée par **l'UNSa Justice**. En effet, si la réforme des magistrats était garantie par la loi organique modificative de 2023, les fonctionnaires ne relèvent pas de la loi mais de la Fonction Publique.

Le projet de grille initialement négocié avec **l'UNSa Justice** portait une ambition particulière pour le corps des Directeurs avec à la fois une forte augmentation des indices sommitaux (donc des montants de rémunération) et une accélération de carrière liée à une réduction importante de la durée entre chaque échelon, permettant de progresser plus vite.

La Fonction Publique a cependant rejeté ce projet. Suite à ce refus de validation par la Fonction Publique, la Direction des Services Judiciaires a proposé le 8 octobre dernier aux organisations syndicales signataires de repousser la reprise des négociations à l'année 2026 et de verser, en contrepartie de ce report, un montant indemnitaire aux Directeurs dès décembre 2025.

Si certaines OS envisageaient par crainte de tout perdre de se contenter d'indemnitaire, **l'UNSa Justice s'est clairement opposée à cette stratégie de la résignation et de l'abandon**.

L'UNSa Justice a exigé d'une part, que le Ministre de la Justice se batte pour le respect de ses engagements, et elle s'est opposée à tout report dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons, car les prévisions économiques n'annoncent aucune embellie pour 2026.

Accepter un report de négociations aurait, selon nous, signé l'arrêt de mort d'une nouvelle grille à court terme pour le corps des DSGJ : la DGAEP n'aurait pas été plus encline à une meilleure validation d'ici quelques mois.

L'UNSa Justice a donc mouillé la chemise et engagé un important **travail de lobbying et de négociations auprès de tous les acteurs : Fonction Publique, Cabinet du Garde des Sceaux, DSJ, Parlementaires, de l'Assemblée nationale, Sénat**, afin de défendre cette réforme : le devoir de cohérence et l'avenir du corps des directeurs au sein de la DSJ en dépendait !

Si nous déplorons que la nouvelle grille indiciaire validée par la Fonction Publique diffère du relevé d'engagement signé par **l'UNSa Justice** avec le garde des Sceaux, il faut savoir reconnaître qu'elle reste néanmoins avantageuse et constitue une avancée pour la profession, qui ne se refuse pas, surtout dans le contexte budgétaire actuel.

Certes, comme à chaque réforme, en respect des règles de reclassement du droit de la Fonction Publique, **l'UNSa Justice** a identifié des situations de reclassement individuelles peu avantageuses, tandis que d'autres situations sont à l'inverse particulièrement lucratives.

Cependant :

- *parce qu'une réforme s'apprécie au regard de l'ensemble de la profession ;*
- *parce que la moitié de nos collègues vont voir leur rémunération augmenter significativement dès le 1^{er} janvier 2026 (entre 100 et 250 euros bruts par mois) ;*
- *parce que l'autre moitié bénéficiera d'un déroulé de carrière bien meilleur que l'existant (davantage d'échelons, qui montent plus haut que l'existant, avec une réduction des durées entre les échelons) ;*
- *parce que TOUS les directeurs auront la possibilité de terminer en HEB (pas de contingentement !) ;*
- *parce que cette grille est particulièrement attractive pour tous les jeunes qui entrent dans la profession. De plus, elle offre de nouvelles perspectives de carrière avec un accès à la catégorie A+...*

..., l'**UNSa Justice** votera « POUR » cette nouvelle grille.

L'UNSa Justice restera cependant vigilante aux mesures de gestion qui résultent non pas des textes mais des engagements pris par la Direction des Services Judiciaires (modification de l'examen d'accès au grade principal, révision des règles de mobilité obligatoire...) qui devront également s'appliquer.

Si cette réforme constitue une avancée, pour **l'UNSa Justice** elle ne peut masquer un contexte inquiétant, avec de très nombreux dysfonctionnements qui perdurent, l'insuffisance de moyens et des conditions de travail difficiles qui plombent les agents. Autant de défaillances qui génèrent des situations sociales dramatiques qui ne peuvent rester sans réponse.

Et que dire des managements toxiques encore trop nombreux, qui non seulement mettent à mal les collectifs de travail (brimades, malveillance, injonctions contradictoires...), mais qui font aussi peser un risque de discrédit sur les corps concernés.

Nos collègues encadrants sont en première ligne pour mener à bien leurs missions sans moyen adapté, ils doivent être soutenus !

La gestion de ces situations représente un enjeu important et doit faire l'objet d'une attention particulière !

De même, **l'UNSa Justice** a dénoncé auprès de vos services la situation de nombreux agents qui se voient réclamer, des années après et dans des délais de remboursement très contraints, des trop-perçus de salaires s'élevant à plusieurs milliers d'euros, sans possibilité d'arrangement amiable, alors même qu'il s'agit d'erreurs imputables à l'administration. Au-delà de la brutalité de la méthode, les conséquences sociales pour ces collègues sont inacceptables !

Par ailleurs, l'absence de politique salariale pour nos collègues contractuels génère un défaut d'attractivité bien légitime, qui se traduit par un turn-over non négligeable difficile à gérer. L'absence de crédits vacataires complique le fonctionnement des juridictions, sans que les objectifs en termes d'activité ne soient pour autant ajustés à cette absence de ressources habituelle en effectif.

Au-delà des risques professionnels qui sont ainsi générés par la charge de travail supplémentaire qui doit être absorbée par les équipes en place, cette absence de considération pour les agents contractuels est inacceptable et doit cesser !

L'UNSa Justice souhaite aussi vous alerter sur la baisse très inquiétante du ratio entre les magistrats (et plus largement l'équipe en charge de la rédaction et du traitement des orientations : MTT, DPR, attachés, assistants de justice, chargés de mission...) et le greffe. Mettre des moyens pour faire baisser les stocks, c'est bien, mais si on ne s'assure pas que les décisions puissent être mises en forme et exécutées, le collectif de travail ne s'en portera pas mieux ! Bien au contraire.

Parlons un peu des outils informatiques défaillants et notamment de **PORTALIS**... Il y a tant à dire, mais rien dont vous n'avez pas encore entendu parler ! Il aura fallu attendre des années pour avoir un outil de travail qui, loin d'améliorer le service public de la Justice, ne fait qu'augmenter considérablement le temps de travail des agents, sans avoir les facilités de gestion de **WINGES**.

Quand le suivi d'audience prend beaucoup plus de temps que l'audience elle-même à l'heure de la dématérialisation, c'est une honte et un affront pour les personnels engagés qui n'en peuvent plus. **PORTALIS** plombe les greffes et en cela, il est le digne héritier de **CASSIOPEE** !

Enfin, la protection sociale complémentaire ressemble à un vrai fiasco. Si **l'UNSa Justice** ne pouvait que se réjouir à l'idée d'une complémentaire santé prise en charge pour moitié par l'employeur, force est de constater qu'au-delà de tarifs pratiqués qui laissent les chargés de famille dans la difficulté financière, notamment pour les familles monoparentales, les manquements sont récurrents : défauts d'affiliation malgré les démarches entreprises, prélèvements incompréhensibles, mutuelle non reconnue par les professionnels de santé, remboursements bloqués ou tardifs... La situation doit changer !